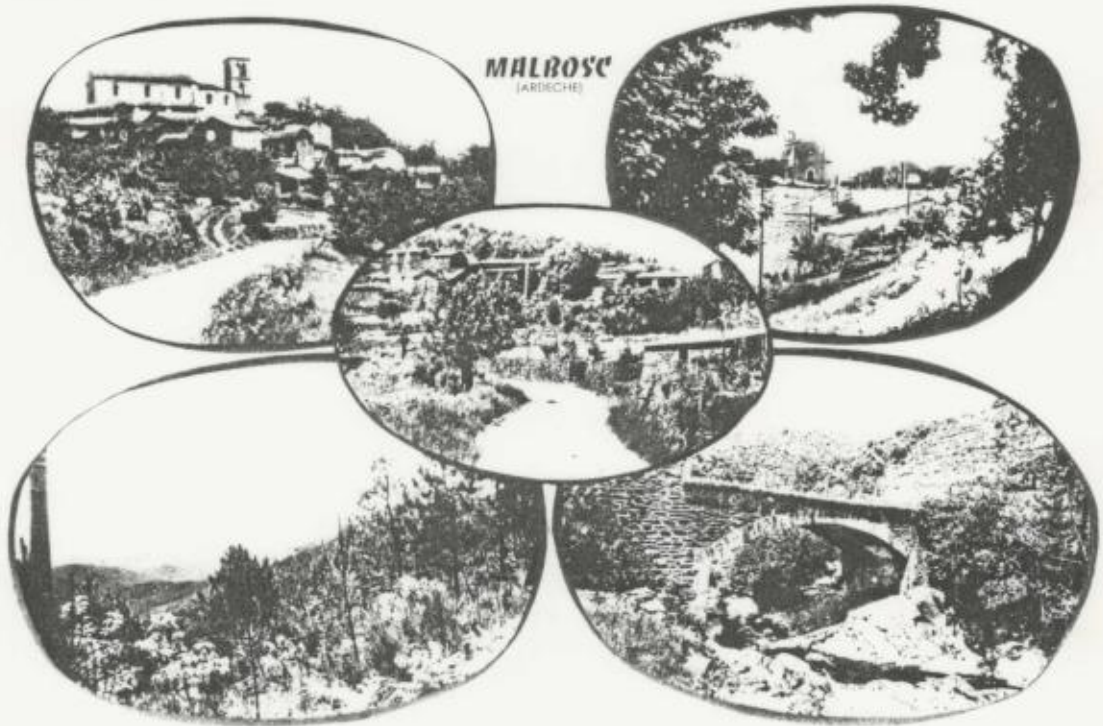


MALBOSC



INFORMATIONS MUNICIPALES

FEVRIER 1993

N° 56

SOMMAIRE N°56

- P. 2 Le mot du Maire
- P. 3 Information de la Commission Info.
Conseil municipal : séance du 25.11.92
Mme Icard Alice
- P. 4 Conseil municipal : séance du 04.12.92
avec la délégation du SIDET. C. Brion
- P. 5 Conseil municipal : séance du 21.01.93
Alice Icard
- P. 6 C.C.A.S. Repas de Noel. Marinette Piolet
Dons
Etat Civil
- P. 7 Vos démarches administratives
- P. 8 La Préfecture nous informe.
Ramassage du Verre. Alice Icard.
- P. 9 Association Syndicale Libre de Gestion
Forestière de Malbosc :
- P. 10 Assemblée générale du 16/8/92.
- P. 11 Page des Enfants de l'école.
- P. 12 Comment semer un arbre.
- P. 13 Les muriers à bois
- P. 14 Le Lavage du linge à travers les siècles
- P. 15 Article proposé par Alice Icard

CONCOURS DE BELOTE

ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES

SAMEDI 6 MARS 1993
à 20 H 30
Salle des Fêtes

Nombreux lots:
jambon
paniers
vins

Chers Amis,

Premier numéro de cette année 1993 d'Informations Municipales, permettez-moi de vous offrir mes vœux les plus sincères de Bonheur, santé et joie pour vous tous.

Certes au vu de tout ce qui se passe de par le monde, on a quelque peine à rester optimiste. Je crois que jamais on a vu l'homme être autant son propre ennemi. La méchanceté, la violence, l'égoïsme, la malhonnêteté se déchainent chaque jour. Quand tout cela va-t-il finir ?

Autre sujet d'inquiétude ou tout au moins de réflexion approfondie et qui nous touche de très près cette fois, c'est la loi sur ce que l'on nomme la "Communauté de Communes".

Dans l'Europe des douze, la France seule a plus de communes que dans les onze autres pays à eux tous. Il est bien évident que dans l'esprit des gouvernants et dans leur souci de tout harmoniser, cela doit cesser. Mais ce que ces gens là semblent ignorer, c'est que les communes de France sont nées voici deux cent ans de la Révolution de 1789 et sont l'image même de la République et ont une forte tradition. La preuve en est faite lors des élections municipales par la forte participation au vote que l'on ne retrouve jamais aux autres.

Une tentative de fusion avait été faite par la Loi Marcellin il y a environ 18 ans. Cela a été un fiasco. Les quelques communes qui ont fusionné, et elles sont peu nombreuses, le regrettent presque toutes aujourd'hui, elles regrettent surtout leur perte d'identité.

Le problème tel qu'il se pose aujourd'hui n'est pas présenté de la même façon. Ce n'est pas une fusion mais un genre de syndicat pour gérer en commun un certain nombre de choses de façon obligatoire et d'autres à choisir, donc la liberté de chaque commune de voter son budget pour assumer les actions qui restent à sa charge. Donc à priori rien de très grave. C'est par ailleurs que les choses ne sont pas aussi claires qu'elles le devraient.

En effet, pour faire tourner ces communautés de communes, l'Etat s'est engagé à leur faire une dotation de fonctionnement en plus de leur fiscalité propre. Mais c'est là que le bât blesse. Au vu de l'enveloppe qui avait été octroyée aux communautés, la commission nationale s'est aperçue qu'il ne restait presque plus rien pour celles qui n'auraient encore pu se regrouper, donc diminution substantielle de la dotation aux communautés. La dotation qui était promise était-elle la carotte pour appâter ?

Les communes du canton étaient presque toutes prêtes à adhérer, puisque, somme toute, elles sont déjà ensemble au sein du syndicat intercommunal mais il reste encore des interrogations qui se posent, il faut y apporter des réponses. Il convient d'y aller à petits pas. De plus les élections législatives sont là. Quelles mesures va prendre la nouvelle assemblée ?

Il convient de rester prudents, en tous les cas les maires du canton sont bien décidés de faire, sinon ce qui est le meilleur, mais faire ce qui est le moins mauvais pour leurs administrés.

Votre Maire
Noel GARIDEL

! INFORMATION !

Les compte rendus de séance du C.M. n'ont pas été lus aux conseillers. Nous les publions afin de vous informer. Ils sont donc susceptibles d'être modifiés pour des raisons d'interprétation ou d'omission. Dans tous les cas vous en serez informés.

La commission information.

CONSEIL MUNICIPAL : réunion du 25.11.92

Absents : J.M. Tilly, A. Suchestow.

INTERCOMMUNALITE

Un questionnaire sur l'intercommunalité a été soumis à chacun des conseillers. Le Maire nous fait part des réunions de travail en vue de la création d'une Communauté de Communes (C.D.C.) autour du canton des Vans.

La dotation globale de fonctionnement sera perçue en 93 si la C.D.C. est formée avant le 31.12.92.

Les limites administratives du canton semblent être la bonne dimension pour une C.D.C. cependant aucune exclusion n'est prononcée. Beaulieu souhaite son rattachement au canton des Vans. Sainte Marguerite souhaiterait entraîner dans son adhésion, la commune de Pied de Borne (Lozère).

Le conseil de la C.D.C. serait composé de délégués élus : 1 par commune - 3 pour les Vans + 1 pour les communes associées. St Paul le Jeune pourrait avoir 2 délégués (vu le nombre d'habitants). Chaque délégué aurait un suppléant.

Les avantages que présentent la C.D.C. sont d'ordre financier :

- * Il est prévu que la DGF serait de 130 à 160 F par habitant. le canton des Vans comporte 7800 habitants.
- * Le remboursement de la TVA aurait lieu chaque année (au lieu de 2 ans) pour les travaux effectués par la C.D.C.
- * Les marchés passés avec des entreprises pourraient intéresser plusieurs commune d'ou obtention de prix plus compétitifs.
- * Les équipements achetés en commun permettraient des actions dépassant largement le cadre de la commune.
- * Ces actions auraient pour but la lutte contre la désertification, le tourisme, la création d'un commerce et d'un artisanat rural, de gîtes d'étape, l'entretien de la voirie... mais très souvent, le problème qui se pose dans les communes rurales, c'est la pénurie de terrains ou d'immeubles, un comble ! lorsque l'on sait le nombre de terrains à l'abandon et d'immeubles plus ou moins vétustes qui ne sont pas à vendre.

La C.D.C. présente aussi quelques inconvénients et quelques exigences :

La perte d'autonomie peut gêner certains, la fiscalité alourdie, bien que l'abandon de compétences au sein de la commune entraîne normalement une baisse locale des impôts, est à craindre. Enfin, les rivalités entre communes si une gestion rigoureuse n'est pas établie, ce qui met au premier rang des exigences : des hommes intègres ayant le sens de l'équité et la tolérance comme vertu cardinale.

L'adhésion de Malbosc à la .C.D.C est adoptée par le conseil.

4 voix contre : G. François, M. Manificier, M. Chamborédon, P.Louche.

La séance est levée vers 22 H 30.

La secrétaire de séance : Alice Icard-Dugas.

CONSEIL MUNICIPAL : Réunion le 4 Décembre 1992

Avec la délégation du S.I.D.E.T. composée de :

M. ROUX Jean Marie (Président), Mme PLANTEVIN (Chambonas) M. LEGRAS (Les Salelles), M. RADIER (St Paul Le Jeune), Melle AYGLON (Secrétaire du SIDET).
Etait également présent, M.FOLCHER, percepteur des Vans, invité par le maire, M. GARIDEL Noel.

Après avoir précisé que l'initiative de ces réunions (conseil municipal de chaque commune et comité syndical du SIDET) revient à M. GARIDEL, M. ROUX rappelle aux participants l'objet de ces rencontres qui se fondent sur la volonté de mener des actions pour tenter d'enrayer le processus de dévitalisation du canton, en recherchant au niveau de chaque commune des "idées" allant dans le sens du développement local.

4 sujets de réflexion seront abordés : agriculture, commerce - artisanat, tourisme, habitat et culture.

1°) AGRICULTURE :

Le point essentiel est de maintenir un tissu social agricole vivant et de développer la recherche de diversification de productions et activités agricoles. Plusieurs points sont évoqués :

- rénovation de la chataigneraie
- relance de la sériciculture (prenant en compte l'évolution des techniques tant sur la culture du mûrier que dans les procédés d'élevage, cette activité devant être comprise comme ponctuelle et paraissant s'intégrer dans cette recherche de pluri-activités.
- culture des plantes médicinales.
- élevage d'escargots.
- promotion et commercialisation des produits de qualité avec souhait de voir se créer une vitrine des produits du canton.

2°) COMMERCE - ARTISANAT :

Le Maire de Malbosc rappelle qu'il n'existe plus de poste d'essence ni de boulangerie épicerie sur la commune et que l'installation éventuelle d'un commerce rural est rendue difficile par le manque de disponibilité (location ou vente) de bâtiments et par le souci de viabilité d'un tel projet.

3°) TOURISME :

Un des points forts du développement local avec le désir d'élargir la saison touristique au delà des mois d'été.

Le département de la Lozère est cité en exemple comme réussite, tant au niveau de l'accueil que des structures d'information.

Sur la commune, il apparaît important de développer l'accueil de qualité (gîtes, chambres d'hôte, ferme auberge, gîte d'étape pour les randonneurs) et de promouvoir le camping municipal "Le moulin de Gournier" ouvert il y a trois ans. Les problèmes d'implantation d'un accueil du type "classe verte", dans des bâtiments privés, sont également soulevés.

4° HABITAT - CULTURE :

La commune ne disposant pas de logements sociaux, il apparaît donc souhaitable d'envisager la création de tels logement qui permettrait l'installation à l'année de nouvelles familles.

Sont évoqués par ailleurs les problèmes de l'école (2 classes dont une ouverte en 1991).

Enfin, il est rappelé que la commune est équipée d'une bibliothèque (relais BCP), fréquentée avec succès par les enfants et les parents d'élèves.

Avant de clore la séance à 23 H 30, le Maire précise que son conseil municipal s'est prononcé favorablement pour le projet de création d'une communauté de communes lors d'une réunion précédente.

La rencontre s'achève sur un délicieux vin d'orange appelé "Vin des Princes", offert par le Maire (et de sa fabrication) qui, aux dires de tous les dégustateurs, serait digne de figurer dans une future vitrine des produits du Canton des Vans ... !

C. Brion.

CONSEIL MUNICIPAL : réunion du 27 Janvier 1993

Absents : J.M. Tilly et A. Suchestow

1°) REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

* Eau : Le raccordement au réseau d'eau est porté à 925 F pour l'année 93.
Location de compteur : 20 F
Le conseil envisage l'achat de plusieurs compteurs en vue de remplacer les compteurs défectueux.

* Location des gîtes : Cure 730 F/ mois
Presbytère 790 F/mois

* Concessions au cimetière : Trentenaire 325 F/M²
Cinquantenaire..... 470 F/M²

* Dépositaire : renseignements à demander en ce qui concerne la réglementation (durée, tarif appliqué ? des précisions seront données dans le prochain bulletin).

2°) ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE (Législatives des 21 et 28 mars 93)

La répartition des tranches horaires se fait au gré des conseillers présents, les absents sont mis d'office à la tranche restée sans proposition.

3°) TRAVAUX SUR LES CHEMINS COMMUNAUX

* La réparation du dégât des eaux (21/22 sept. 92) est effectuée par les Sapeurs forestiers qui font un travail remarquable sur la piste de Lachamp et le chemin de Broussous à Sabuscles.
Si cela est possible après consultation des services de l'O.N.F. et à la demande du maire, ils effectueront la remise en état d'autres pistes ou chemins.

* La réparation de la route de Chabannes (bouchage des trous) est en voie d'exécution en attendant la réfection d'une partie (comme ce qui a été fait sur la route du Mas).

* La piste forestière qui relie La Fermigère à Chabannes en passant par le Vernédas et Patrigalet devrait être opérationnelle cet été. La subvention à 100 % de ce projet permet également la mise en place de plusieurs réservoirs de 30 M³ pour une défense éventuelle des feux de forêt.

* La réglementation prévoit une convention à passer entre la commune et Pierre Louche pour le déneigement éventuel des voies communales. Le conseil municipal prend une délibération à l'unanimité.

4°) COMMUNAUTE DE COMMUNES (C.D.C.)

Le projet d'une création de Communauté de communes qui avait été accepté par le C.M. le 25.11.92 et qui devait regrouper une quinzaine de communes du canton des Vans, n'a pas vu le jour au 31.12.92 pour cause d'indécision de certaines communes. C'est dommage car la dotation globale de fonctionnement ne sera pas versée pour 93.

Un projet de statuts appelés à régir la C.D.C. est soumis au conseil. Il est intitulé A.V.A.N.S. (Association Volontaire pour des Actions Nouvelles et Solidaires). Le titre lui-même ne soulève pas de polémique. C'est à propos des compétences optionnelles que M. Kieken souhaite que soit prise en compte l'option 3 : construction, aménagement et entretien de la voirie. Chacun sait que la voirie communale est le premier souci des municipalités rurales (voir extrait de l'annuaire cantonal 1991 dans le bulletin N° 53) et il est vrai que si la C.D.C. avait les moyens financiers pour prendre en charge la voirie, notre budget en serait bien allégé...

Le maire propose que la poire soit partagée : à la C.D.C. l'entretien, à la commune, la réfection.

L'entretien devrait être équitablement réparti entre les différentes communes : pour cela, il faudrait que chaque année, chaque commune obtienne les travaux indispensables au bon fonctionnement.

La réfection serait prise en charge par la commune avec l'aide du Département car 1 km de route sur 2m50 de largeur coûte plus de 150 000 F. Chaque année une portion pourrait être refaite dans les règles de l'art... si une subvention suffisante était accordée.

La C.D.C. verra-t-elle le jour ? on peut le penser mais il reste pour certains des points encore obscurs que le temps éclairera...

La séance est levée à 22 H 30.

La secrétaire de séance Alice Icard-Dugas.

* * * * *

C.C.A.S. : Repas de Noël

C'est le dimanche 13 décembre 1992, qu'encore une fois, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour le traditionnel repas de Noël.

Entre ayants droit et amis, nous étions en tout cinquante personnes à prendre place autour d'une jolie table, toute parée de brins de houx. M. et Mme Gilly, les nouveaux restaurateurs des Aubrias nous avaient préparé un bon repas que tous les convives ont apprécié. Aidés par deux aimables et gentilles serveuses, tout le monde a été bien servi. Une ombre à la fête, le maire était absent, tenu éloigné par le récent décès de sa mère. M. François Gabriel son adjoint l'a remplacé.

Le champagne qui a arrosé notre dessert nous a été offert par le Comité des Jeunes. Nous leur adressons un grand merci. Cela prouve que la génération qui suit n'oublie pas les aînés.

Une animation était prévue, histoires, danses, chansons ont égayé cette fin d'après midi. Nos vieilles jambes ont essayé de suivre le rythme, peu ou prou, tout le monde a fait son petit tour, qui de valse, qui de java, qui de farandole. La journée s'est terminée très agréablement, tout le monde a promis d'être là l'année prochaine.

A vous, toutes et tous, une bonne et heureuse année, surtout une bonne santé.

Que l'an que ven, cé son pas maï que sian pas mèn !

Pour le C.C.A.S. Marinette Piolet.

Les ayants droit qui n'ont pas pu venir au repas n'ont pas été oubliés. Ils ont reçu un petit colis de friandises quelques jours avant Noël. A eux aussi nous souhaitons une bonne année et surtout une meilleurs santé.

Le CCAS remercie toutes les personnes qui ont fait des dons soit pour le loto du 3è âge, soit à l'occasion du repas de Noël. Nous leur en sommes très reconnaissants. Encore merci de nous aider.

DONS C.C.A.S.

M. et Mme MAISTRE Raoul : 100 F
Mme MOIROT Ferny : 200 F

ETAT CIVIL

Décès :

Madame GARIDEL Marie Louise, maman de Noel Garidel, le 10.12.92 à son domicile de Mourèdes.

Madame MARC Amélie, ancienne secrétaire de Mairie, le 22.01.93 à Bessèges.

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature des Documents	Où s'adresser ?
* Copie ou extrait d'acte de naissance, de mariage ou de décès	A la mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès. (Par courrier, joindre une enveloppe timbrée en précisant votre demande)
* Si la naissance, le mariage ou le décès a eu lieu à l'étranger	Au Service central de l'Etat Civil, 5 Bd Louis Barthou BP 1056 44035 Nantes Cedex 01
* Fiche Etat Civil individuelle ou familiale ou fiche état civil et de nationalité.	Dans n'importe quelle mairie, muni de votre livret de famille (ou extrait de naissance) et de votre carte d'identité en cours de validité.
* Double du livret de famille (en cas de perte, vol, destruction, divorce, mésentente entre époux)	A la mairie de votre domicile.
(1ère demande ou renouvellement)	
* Carte Nationale d'Identité * Passeport * Autorisation sortie territoire pour les mineurs	A la mairie de votre domicile ou à la Sous-Préfecture ou à la Brigade de Gendarmerie.
* En cas de perte ou de vol de la carte d'identité, du passeport ou de l'autorisation de sortie de territoire	Déclaration nécessaire à la Brigade de gendarmerie du lieu de la perte ou du vol, ou du domicile.
* Carte grise (Achat d'un véhicule, changement de domicile ou duplicata)	A la mairie de votre domicile ou à la sous-Préfecture ou à la Préfecture
* En cas de perte ou de vol de votre carte grise ou de votre permis de conduire	Déclaration à faire à la Brigade de gendarmerie.
* Certificat de non-gage	A la Préfecture d'immatriculation de votre véhicule.
* Permis de conduire international	A la Préfecture de votre domicile.
* Extrait du casier Judiciaire (Ecrire en précisant vos nom, et nom de jeune fille, prénoms, date et lieu de naissance + signature)	Au Casier Judiciaire National, 107 rue du Landreau 44079 NANTES Cédex 01

LA PREFECTURE NOUS INFORME

* Révision des évaluations cadastrales :

Le ministre du budget a annoncé à l'Assemblée Nationale que l'incorporation des résultats de la révision des évaluations cadastrales dans les rôles des impôts directs locaux n'interviendrait pas au 1er Janvier 1993 mais à une date qui sera fixée par une loi ultérieure.

* Réforme de la P.A.C. (Politique Agricole Commune)

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme de la P.A.C., il est proposé de poursuivre l'allègement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à la charge des agriculteurs.

Dès 1993, la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties serait supprimée.

La part départementale de la taxe afférente aux mêmes propriétés serait supprimée par tiers, en trois ans, à partir de 1994.

Le dégrèvement partiel de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux prés, prairies naturelles, herbages, pâturages et landes institué par les lois de finances 91 et 92 serait par ailleurs reconduit pour les années 93, 94 et 95.

L'Etat prendrait en charge la perte de recettes résultant, pour les départements et les régions, de l'exonération de la taxe au-delà d'un seuil correspondant à 1% du produit des 4 impôts directs de l'année précédente.

La préfecture nous rappelle le caractère strictement indicatif de ces informations dont certaines sont susceptibles de modifications ultérieures.

RAMASSAGE DU VERRE

Nous avions espéré que le ramassage du verre serait effectif sur la commune à la fin de 1992.

En effet, la ligue nationale contre le cancer met en place gratuitement des containers mais il y a, là aussi, un seuil de rentabilité à respecter et notre commune comptant moins de 1000 habitants, ce seuil n'est pas atteint...

Nous repartons donc à zéro !

Soit nous recherchons une entreprise (difficile à trouver) qui mette en place un container gratuit, elle aurait l'exclusivité de la collecte. Soit nous achetons des containers à 5 000 F l'unité et nous vendons le produit de notre ramassage... avec un amortissement de notre investissement à très long terme !

Comme la collecte des ordures ménagères sera sélective très bientôt, en attendant que ce tri soit imposé, continuons à faire comme le "coucou", portons nos verres dans les containers de nos voisins. Nous ferons oeuvre utile et protégerons l'environnement.

Alice Icard-Dugas.

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
DE GESTION FORESTIERE**

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
LE 16 AOUT 1992**

PRESENTS :

Jean Paul Manificier, Evelyne Agniel, Jean Allègre, Marcel Jules, Noel Garidel (Maire de Malbosc) Gaston Maistre, Jacques Robert, Michel Piolet, François Manificier, Raymond Nadal, Alice Icard, Régine Coubes, Serge Coubes.

REPRESENTES (Pouvoirs)

Roger Nadal, Lucette Garidel, Gérard Bastide.

QUORUM

31 voix présentes ou représentées sur 46 voix possibles. Le quorum est donc atteint.

1°) COMPTE-RENDU D'ACTIVITE

* J.P Manificier remercie tous les membres présents et explique la présence des conseillers municipaux à cette réunion.

* Les travaux PIM 89/93 sont à terminer pour la fin 92. Après la fin de ces travaux, un reliquat de 20 à 30 000 F sera disponible.

* Pas de travaux CRPF en 1991 au titre de l'Association de MALBOSC mais certaines personnes de MALBOSC ont reçu des subventions par l'intermédiaire de l'association cantonale.

* Par lettre datée du 20 janvier 92 et adressée au Président, Paul Baudelot signale un problème d'assurance suite à un litige avec les TELECOM en date du 30.12.91. Une réponse a été faite par le Président en date du 19.02.92 avec les arguments suivants :

L'association ne peut être tenue pour responsable aux vus de la convention signée avec le Bas-Rhône, la facture signée, les travaux faits par le propriétaire.

Le compte-rendu d'activité est approuvé à l'unanimité.

2°) COMPTE RENDU FINANCIER

Evelyne Agniel présente les comptes de l'année 91/92

Recettes		Dépenses	
Cotisations 91/92	2040.00	Frais secrétariat	305.96
Auto-financements	259.00	Verst 91/92 Ass. Cant	1100.00
Verst Bas-Rhone	17433.89	Fact. Nicole Gérard	14087.15
		Fact. Jean Allègre	4403.15
TOTAL....	19732.89	TOTAL....	19896.26
		Solde débiteur : 163.25	

Les commissaires aux Comptes, Alice Icard et Michel Piolet ont fait le pointage des recettes et des dépenses. Ils ont constaté que tout était en règle. Quitus est donné à la trésorière.

3°) COTISATION et ADHESION de l'ASSOCIATION CANTONALE

La cotisation cantonale est maintenue à 50 F
De ce fait nous maintenons les mêmes tarifs de cotisation à l'association de Malbosc pour l'année à venir soit: 30 F par part et 30 F pour adhérer à l'association cantonale.

4°) RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Les trois membres arrivant en fin de mandat sont : Jean Paul Manificier, Jean Allègre, Marcel Jules.

Candidats : Jean Paul Manificier, Jean Allègre, Marcel Jules.

Ils sont tous les 3 élus à l'unanimité.

5°) TRAVAUX FUTURS

Il est envisagé que les reliquats du plan PIM 89/93 soient employés soit pour dépresser ou nettoyer d'autres parcelles, soit pour faire des chemins.

6°) SOUHAITS

J.P. Manificier au nom de l'association, souhaite que le Conseil municipal, l'association de la forêt et la DFCI travaillent ensemble pour l'intérêt de la commune. Il demande des renseignements au Maire au sujet des 600 000 F de subvention accordée à la commune pour la réalisation de pistes.

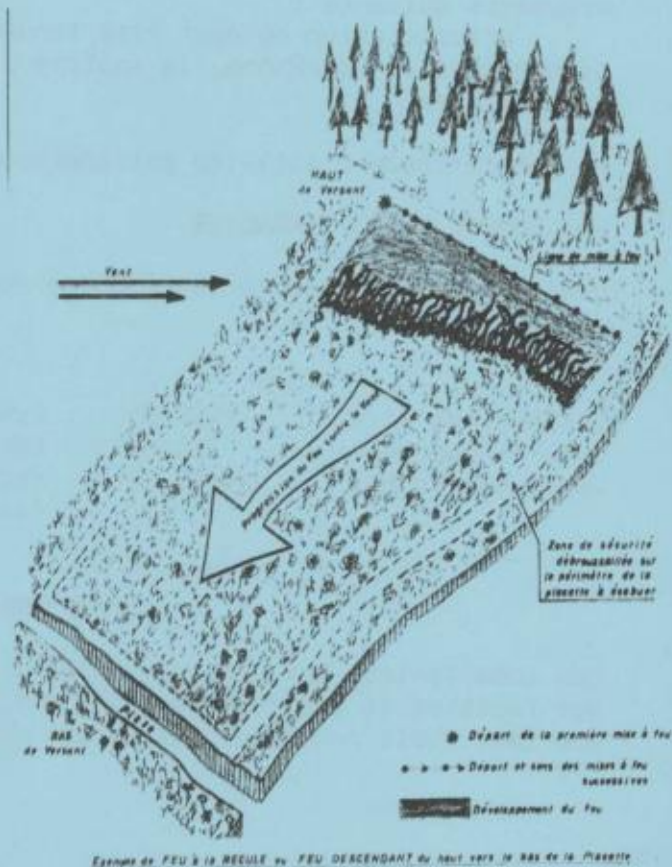
Le Secrétaire, Marcel Jules.

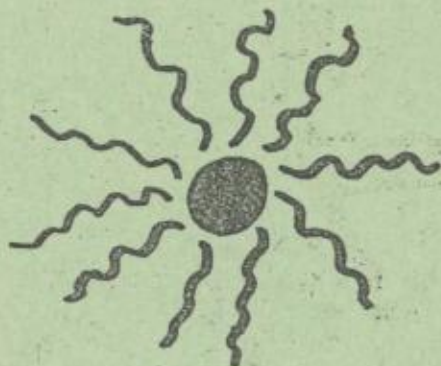
L'ÉCOBUAGE

Contrôler votre écobuage

ATTENTION

- Evitez de brûler les fortes pentes où l'érosion est active.
- N'allumez pas de feu par fort vent.
- Allumez un seul foyer.
- Brûlez par petite surface afin que le feu ne vous "échappe" pas.
- Les feux descendants sont plus faciles à contrôler.
- Employez la technique des *feux contrôlés*.
- N'oubliez jamais que l'autorisation d'écobuage ne dégage pas de ses responsabilités civiles et pénales l'auteur d'un écobuage mal contrôlé.





Tombe, Tombe, Tombe, Tombe.
La nuit tombe.
Les feuilles tombent.
Une pierre tombe,
et tout tombe.

Elsa

Pourquoi la guerre ?
pourquoi le mal ?
Pourquoi les hommes
se battent-ils ?
Moi je trouve ça

NUL .

Jonathan



La nuit
Dans la nuit
Je m'ennuie
Et aussi
J'ai peur
Alors je ferme
mes yeux
Et je m'endors.

Shani



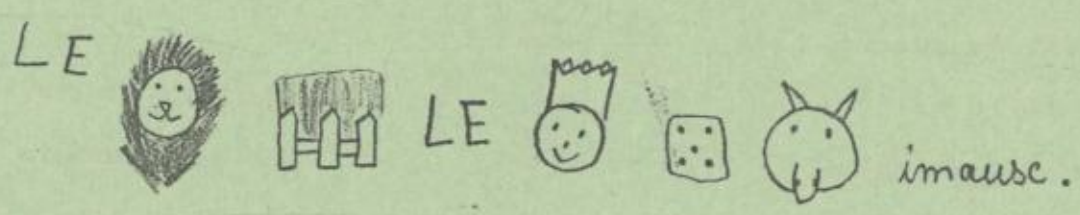
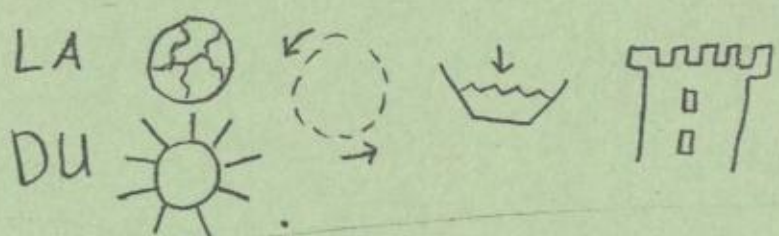
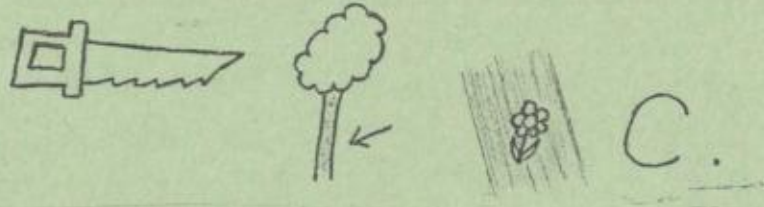
CARNAVAL

Vendredi 19 février nous fêtons carnaval à l'école
puis nous défilerons dans le village.

Nos correspondants.

Ils habitent le village de Plan (à 40 km. de Grenoble).
Ils vivent en moyenne montagne, à 700 m. d'altitude,
dans le Vercors. Ils sont 13 dans leur école. Nous
leur avons envoyé du courrier et des dessins.

Benoit



Le lion est le roi des animaux
 Le citron pressé - la terre tourne autour du soleil

•Blagues•

Un morceau de sucre est amoureux d'une petite cuillère. Il lui demande :

- où pourrions-nous nous rencontrer tranquillement ?
- dans un café.

Un plombier a réparé plein de W.C. troués. Il veut rentrer chez lui mais il a un trou de mémoire. Pourquoi ?

Jonathan et Elsa

•Devinette•

Qu'est-ce qui est debout quand on est couché et qui est couché quand on est debout ?

Les pieds

COMMENT SEMER UN ARBRE

Germination

- Conservation au sec des graines récoltées
- () mois (voir espèces) avant semis (Février-Mars) tremper les graines 24h à 15°, puis laisser gonfler à l'air 24h à 15°
- Mélanger graines et terreau (vermiculite) légèrement humidifié, puis mettre en demi-bouteilles plast. au frigo (1 à 10°) () mois :
- abricotier, amandier (1) aulne, bouleau (6) cerisier (6) châtaignier (3) chêne (2) érable (2) cognassier (1) frêne (6) hêtre (4) merisier, micocoulier, mûrier (6) noisetier, noyer (3) orme, peuplier (6) poirier, pommier (1) prunier (6) saule (3) sorbier (1) tilleul (6) ... conifères (1)
- Tremper les légumineuses (févier, robinier) 24h à 50° (thermos) avant semis (Mars-Avril)

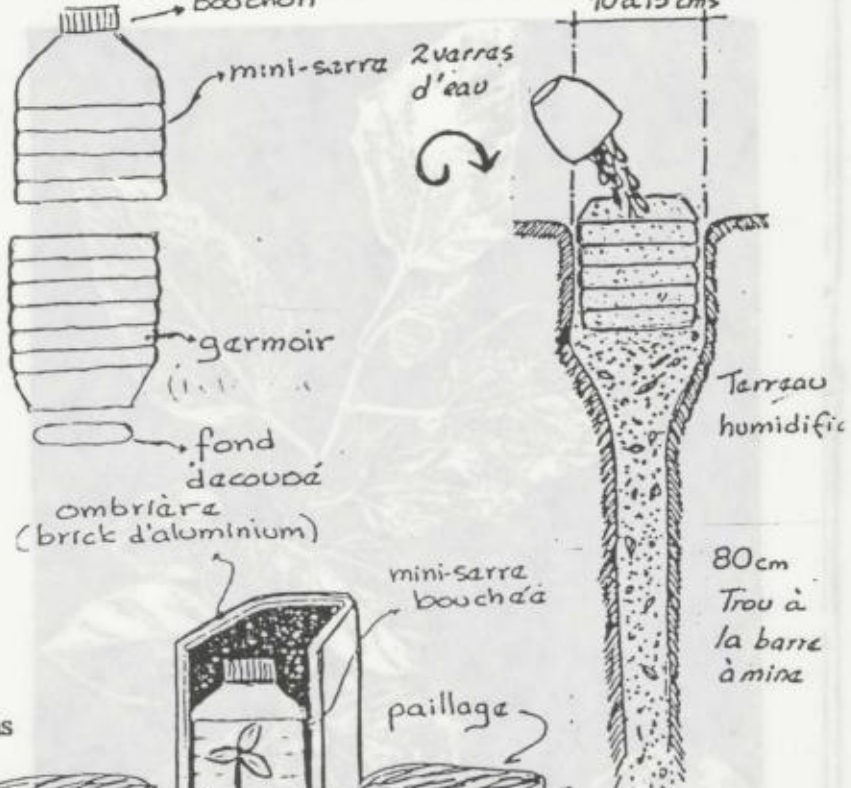
24 h. 15-20°C



Semis en place

- Semer dès apparition du germe (1cm maxi)
- Dans un trou (60 à 80cm) à la barre à mine enfoncer le germe (demi-bouteille retournée fond découpé en haut) jusqu'au ras du sol.
- Y verser terreau (+ 25% vermiculite) puis eau (1/2 à 1l) suivant humidité du sol.
- Enfoncer 3 graines prégermées à 3x leur épaisseur dans le terreau, réemboîter la mini-serre (partie supérieure bouchée), glisser autour l'ombrière : brick de lait fendu, déplié, retourné aluminium à l'extérieur et réagraffé.

pendant le temps nécessaire à chaque espèce. bouchon

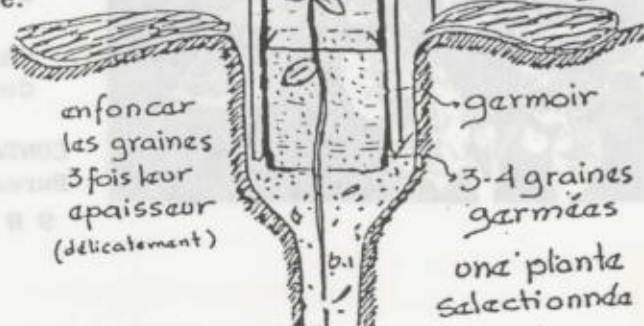


Soins après semis

- Enlever la mini-serre avant que les plants touchent le goulot, 1 à 2 mois après semis, délicatement, en laissant l'ombrière tout l'été.
- A l'automne, garder le plant le plus fort, en enlevant délicatement les autres.
- Un grillage protégera des rongeurs.
- Un paillage ou un entourage de pierres diminuera l'évaporation et la concurrence.
- La réussite dépend du choix des espèces, de l'adaptation de cette technique aux conditions de sol et de climat. Le temps fera le reste.

La Chichourle Ecoverger

ASSOCIATION
POUR LA RECHERCHE ET L'APPLICATION
DES METHODES NATURELLES
AU VERGER ET EN FORÊT
DES REGIONS MERIDIONALES SECHES



MURIERS ...

... à bois

+ Le C.R.P.F. recherche des propriétaires intéressés par la poursuite de l'essai d'introduction de mûriers en Cévennes.

MURIER BLANC *Morus Alba* (d'après BOL)

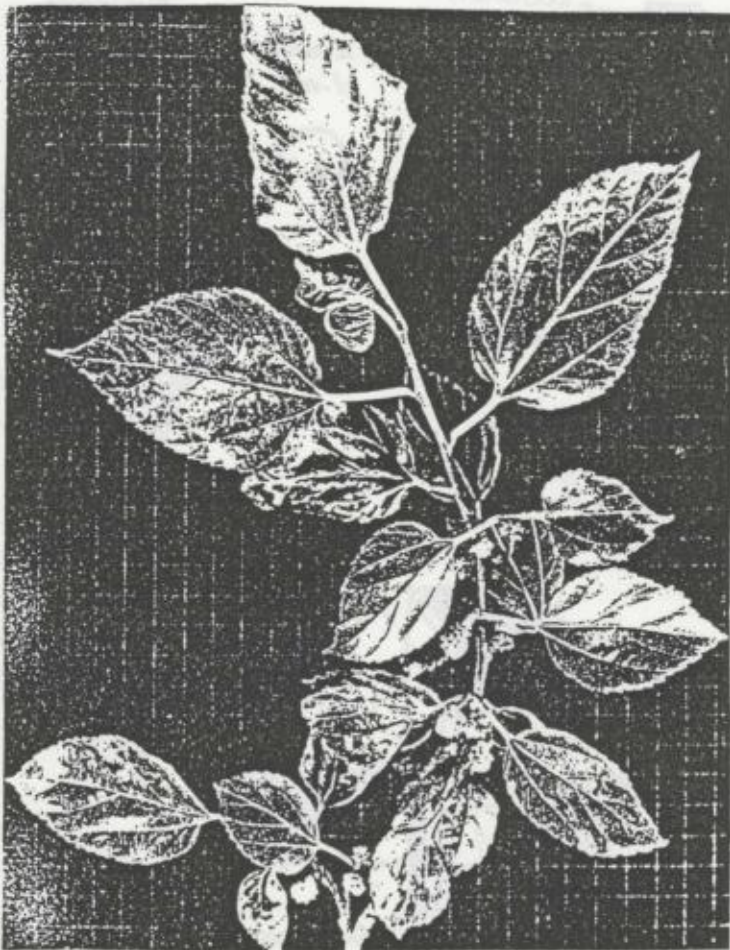
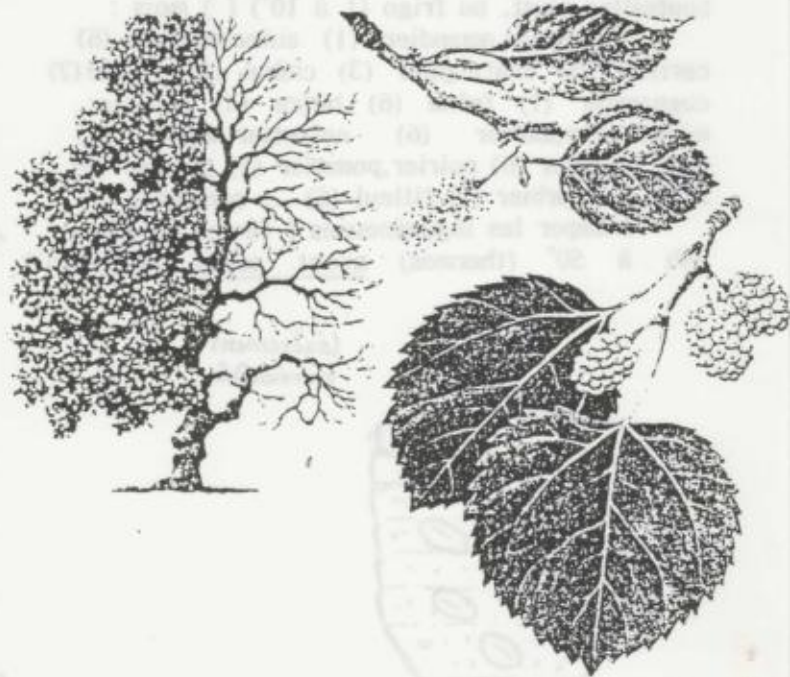
Arbre à feuilles caduques dépassant rarement 15 m et la récolte du feuillage à laquelle on le soumet l'empêche d'atteindre cette hauteur.

Il a une couronne étroite ou arrondie de branches cassantes et un large tronc pouvant atteindre 2 mètres de circonférence.

Croissance lente, mais longévité assez grande.

Originaire de Chine, il aurait été importé en France à la fin du XV^e siècle pour l'élevage du ver à soie qui est nourri avec ses feuilles. Cela lui valut une grande extension dans tout le Midi, le sud du Massif central et le Sud-Est.

Il semble actuellement en voie de disparition.



- Cet arbre est rustique et indifférent au type de sol.

- Même si sa croissance est assez lente, son bois est utilisé en menuiserie.

- Ce feuillu pourrait servir dans les boisements à proximité des habitations, dans des terrains réservés jusqu'ici aux résineux.

- 200 mûriers ont été plantés ce printemps avec succès sur plusieurs parcelles.

600 autres plants vont être installés cet hiver.

Ils ne seront pas taillés mais élagués afin de former une bille de bois.

Faites savoir au C.R.P.F. si vous désirez des plants, même quelques uns!

CONTACT : Dominique GUILLEMET
Bureau des Vans tous les jeudis matins de
9 h à 12 h. Tél / 75 94 96 94

Le lavage du linge à travers les siècles



Des lavandières sur les bords de la Seine.

Homère raconte que Nausicaa, fille du roi des Phéaciens (habitants de Corfou), faisait elle-même sa lessive, malgré son illustre condition. Avec ses compagnes elle foulait le linge avec les pieds, puis le battait sur les galets. Cette méthode des plus rustiques existait encore, en 1850, à Aberdeen, en Ecosse. Les historiens ont pensé que le "Sapo" des Gaulois était le lointain ancêtre de nos savons. Pline affirmait qu'ils en étaient les inventeurs.

En réalité ce mélange de suif de chèvre, cendres de hêtre, et jus d'herbes, était un adoucissant, un cicatrisant et colorait les cheveux en rouge.

Le grand chic ! Néanmoins, ce sapo fut importé à Rome, où amélioré, il "débarassait le corps et les vêtements de la saleté" comme le disaient les médecins.

Le véritable savon arriva en Europe dans les bagages des premiers croisés. Il était hors de prix.

Le souci de saint Marc

Ce sont les couvents qui, aux premiers siècles de notre ère, établirent des méthodes rationnelles et économiques de lavage, que saint Marc enseignait à ses disciples entre psaumes et évangiles.

Cependant le foulonnier dut faire place aux lavandières, lorsque le chanvre, le coton, le lin supplantèrent la laine.

Avant l'invention de l'ammoniaque, celle-ci était blanchie à l'urine, qui se

collectait et se vendait. Au XIII^e siècle, Paris comptait 43 lavandières professionnelles. Nobles et riches bourgeois préféraient le lavage maison afin d'en surveiller les phases.

Pour plus de facilité, les gens aisés, propriétaires de maison de campagne, prennent l'habitude de faire leur lessive. C'est l'origine des "buées".

Un rite si marquant dans la vie familiale, qu'Olivier de Serres, ministre de l'Agriculture d'Henri IV, prend le temps de le détailler : "Dans une grande cuve, on met le linge sali, amassé au grenier pendant plusieurs mois et qu'on a débarrassé des matières salissantes, faciles à enlever."

Et le docte personnage d'expliquer la technique qui paraît simple : de l'eau bouillante est versée sur les cendres qui deviennent saponifiantes. On la jette sur le linge du cuvier. L'eau s'écoule très, très lentement. Elle est récupérée dans un baquet, passant par l'orifice du bas. On recommence plusieurs fois l'opération tant que l'eau est chargée de souillures. Mais, assure Olivier de Serres, la crasse s'y dissout. Il n'y a plus qu'à rincer le linge à la rivière.

Ce mode de lavage, le plus épuisant qui soit, se perpétuera pourtant, dans les campagnes, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Des trousseaux gigantesques

"Les grandes buées" (le mot buanderie vient de là) se pratiquaient une ou deux fois l'an, selon la richesse du trousseau. En général, elles comportaient 70 draps et autant de chemises. Elles se déroulaient pendant quatre ou cinq jours ensoleillés. Mais toutes les cendres n'étaient pas appropriées. Elles devaient provenir d'arbres fruitiers, de chênes, sarments de vigne, tiges de maïs, joncs, varech, goémon.

Colbert voulut taxer les "cendriers", marchands de cendres et de soude, de 300 livres. Il dut y renoncer tant la vigueur du refus fut patente. La vente des cendres était un véritable commerce de gros. Il en fallait 1500 kg pour une buée de 100 kg. Le coulage durait trois jours. Le quatrième jour, en brouette ou en charrette, on se rendait à la rivière. Puis on étendait le linge dans les champs pour le sécher.

Mais comment le lavait-on en ville, alors que pour la cuisine et la toilette, on recourait au porteur d'eau ?

On se rendait au bord du fleuve. Puis, plus tard, au bateau-lavoir, une bonne affaire pour les propriétaires qui s'enrichissaient facilement en négligeant tellement leur matériel que l'on risquait quotidiennement la noyade.

Des places de laveuse il y en avait à Paris, puisque 71 bateaux en proposaient 2 344.

Le petit monde du lavage avait sa hiérarchie. Déjà au XVI^e siècle, les blanchisseuses constituaient une élite qui méprisait les lavandières. Il est vrai qu'elles s'occupaient du "fin" lavage et amidonnage et tuyautage des "fraises", ces curieuses collerettes si vastes que, disaient les humoristes, "la tête semblait passer à travers la meule d'un moulin". Toutefois leur travail ne satisfaisait pas le roi Henri III.

Après bien des recherches, il mit au point un empois à la farine de riz pour mieux soutenir la fraise de son épouse, la reine...

Le temps des bricoleurs

Malgré l'azurage réalisé avec du pastel, le linge n'était toujours pas net. Le savon, on l'utilisait depuis le XIII^e siècle. Colbert avait beaucoup insisté pour qu'il soit fabriqué à Marseille avec l'huile et la main-d'œuvre locale.

Mais au fil des années, la qualité régressa et les prix montèrent. A tel point que les lavandières indignées dénoncèrent les savonniers aux députés des Etats Généraux. Le savon, une fois l'eau évaporée, ne pesait plus que la moitié de son poids !

C'est alors que Bertholet, chimiste désargenté, eut l'idée de reprendre une formule de décoloration élaborée 11 ans plus tôt par le pharmacien suédois Scheele. Composé d'hypochlorite et de chlorure de sodium, le produit fut mis au point dans une manufacture du village de Javelle aujourd'hui Javel.

Une invention qui entrera dans l'histoire du blanchiment.

Entre les années 1730 et 1815, des bricoleurs de talent esquissèrent, en quelque sorte, les grandes lignes de notre lave-linge. Le plus astucieux fut l'abbé de Milleraie dont la machine

construite comme une baratte à mouvement inversé, était branchée sur la chute d'eau de son moulin. Ce n'est qu'en 1936 que la machine à laver fut présentée au Salon des arts ménagers. Mais il faudra attendre 1950 pour que les Français osent l'acheter.

Aujourd'hui 88% des foyers sont pourvus de lave-linge. Les 12% restants utilisent les laveriers automatiques de quartier.

La bonne vieille lessiveuse

Entre le lavoir et le lave-linge s'interpose la lessiveuse à vapeur qui préoccupa à la fois Chaptal, chimiste et ministre de l'Intérieur du Consulat et le petit-fils de Leconte de Lisle, féru d'économie domestique, qui rédigea le "Manuel complet du blanchiment et du blanchissage", prônant le lavage à la vapeur.

Un député catholique, Armand de Melun, apitoyé par la dureté du métier des lavandières, parvint, en 1850, à faire voter des crédits pour faire construire un lavoir expérimental, à essoreuse à manivelle et séchoir à air chaud conçu par des ingénieurs anglais. L'échec fut total : les cabines individuelles prévues pour les laveuses empêchaient les femmes de jaser et de se disputer. De plus, elles se méfiaient des machines.

Ce n'est qu'après la guerre de 1870 que la lessiveuse à effusion finit par être adoptée en ville. Posée sur la cuisinière, elle utilisa d'abord les cristaux de soude puis des lessives composées. D'annuelle la lessive devint hebdomadaire, de préférence le lundi comme aujourd'hui chez les femmes au foyer. Suspecte, la lessiveuse eut finalement une belle carrière, puisqu'il y a encore une dizaine d'années, elle était toujours opérationnelle, pour le lavage, après avoir été le coffre-fort de bien des gens.

Jacqueline Delrieu

Pour en savoir plus :

Un ouvrage très documenté :
L'Histoire anecdotique de la propreté
et des soins corporels par Ned Rival,
Editions Jacques Grancher

Bateau-lavoir



Une lavandière à l'étang, en Sologne.



extrait Revue "à l'écrit" établi par la Fondation
osphobins affrontés d'écrit -